

Le Département des Alpes-Maritimes connaissant un taux de contamination 3 fois plus élevé que le taux d'incidence national, le Préfet a tenu une conférence de presse ce jour lundi 22 Février 2021 et a annoncé de nouvelles mesures.

**-Un confinement lors des deux prochains week-end à partir de ce vendredi 26 Février 2021**

Sorties soumises à autorisation : motifs dérogatoires (sport, rendez-vous médical, courses alimentaires, promenades, sortir son chien, etc) sont permis pendant une heure et dans un rayon de 5 km autour du domicile.

Il a également précisé de **nouvelles règles applicables aux commerces, mesures qui rentreront en vigueur à partir de demain mardi 23 Février 2021 :**

**-Fermetures des commerces et galeries marchandes de plus de 5000 m<sup>2</sup>** sauf commerces alimentaires, pharmacies et autres structures de santé ; par contre les commerces concernés et qui le peuvent sont autorisés à maintenir une activité de click and collect et livraison à domicile. Les commerces concernés par cette fermeture pourront bénéficier des aides gouvernementales déjà mises en place.

**-pour les commerces de moins de 5000 m<sup>2</sup>, la jauge sanitaire est modifiée et passe de 10 à 15m<sup>2</sup> par visiteur**

Les commerces étant fermés les samedis 27 Février et 6 Mars pourront bénéficier des aides gouvernementales déjà mises en place, notamment le Fonds de Solidarité.

(Source : CNAMS du 22/02/2021)